



### **Eglise, judaïsme et autres religions; révision partielle du Règlement ecclésiastique, 1<sup>ère</sup> lecture; classement du postulat Robert Schlegel et cosignataires du Synode d'été 2006, décision**

#### **Propositions:**

- 1. Le Synode adopte la révision des articles du règlement ecclésiastique relatifs aux relations entretenues par notre Eglise avec les autres Eglises chrétiennes et les religions du monde.**
- 2. Le postulat Robert Schlegel et cosignataires est classé.**

#### **1. Situation initiale**

Le Synode d'été 2006 a transmis à l'unanimité la motion Robert Schlegel et cosignataires au Conseil synodal sous la forme d'un postulat dont la teneur est la suivante:

- 1. Le Conseil synodal est chargé de vérifier comment les relations avec les autres Eglises et les religions du monde peuvent figurer dans le Règlement ecclésiastique au sens de la Charta Oecumenica.*
- 2. A cet effet, il convient tout d'abord de mentionner le respect dû à toutes les religions. Il convient ensuite d'indiquer la proximité et les liens particuliers avec le judaïsme. Enfin, il faut exprimer la volonté de rencontrer et de dialoguer avec l'islam en sa qualité de troisième religion abrahamite.*

Dans la foulée, le Synode a chargé un groupe de travail intersectoriel d'élaborer un projet de mise en œuvre du postulat<sup>1</sup>.

Le groupe de projet a rempli les missions suivantes :

- Evaluation des débats du Synode des années 2003 à 2006 sur le sujet
- Elaboration de propositions de formulation pour les articles concernés du Règlement ecclésiastique
- Elaboration d'un document de référence sur le thème «Rencontre et dialogue des religions» à l'intention du Conseil synodal
- Préparation et suivi de manifestations durant l'année 2008 au cours desquelles ce thème a été traité à différents niveaux ecclésiaux («processus synodal»)
  - Dimanche de l'Eglise
  - Conférences pastorales
  - Synode de réflexion

<sup>1</sup> Ont participé au groupe de projet: Pia Grossholz-Fahrni (membre du Conseil synodal), Silvia Liniger (secteur Théologie), Jakob Frey (service juridique), Christoph Jungen et Hans Rudolf Helbling† (Christlich-Jüdische Arbeitsgemeinschaft - Communauté de travail judéo-chrétienne), Hartmut Haas (Maison des religions), Matthias Konradt (Faculté de théologie), Magdalena Schlosser (Secrétariat CËTN-Migration), Albert Rieger (Responsable du secteur CËTN/migrations et coordinateur du groupe de projet). Ont été sollicités pour donner leur avis sur des questions spécifiques: Ulrich Luz (professeur émérite, Université de Berne) et Anand Nayak (professeur de missiologie, Université de Fribourg).

Le groupe de projet s'est acquitté de ces missions dans le cadre d'un processus d'une durée de deux ans. Il est réjouissant de constater que cette période a vu se développer, sur ce thème, un débat large et nourri à différents niveaux de l'Eglise. Le groupe de projet a régulièrement procédé à l'évaluation des résultats réunis au cours de ce «processus synodal» et les a intégrés dans la formulation des articles du Règlement ecclésiastique et du document de référence. Il a ainsi pu créer la base nécessaire à un traitement qualifié de ce sujet lors du synode d'hiver 2009.

## 2. Révision partielle du Règlement ecclésiastique

a) A l'aide du tableau synoptique en annexe, le Conseil synodal présente une révision partielle de l'ensemble des articles du Règlement ecclésiastique concernés par cette thématique. Les articles qui ont trait à la relation avec les autres Eglises et religions se situent aussi bien au niveau de la paroisse (RE: C. La paroisse) qu'à celui de l'Eglise nationale (RE: E. L'Eglise).

Dans le tableau synoptique, les nouvelles formulations de même que les propositions de modifications ou de compléments relatives à ces articles figurent dans la colonne 2; les motifs et explications correspondants dans la colonne 3. En outre, le Conseil synodal propose un déplacement rédactionnel des articles existants relatifs à la «mission», pour les ordonner de cette manière à une place adéquate. Les articles qui restent inchangés et qui contiennent déjà une déclaration relative sur ce thème figurent aussi dans le tableau synoptique à titre informatif et pour permettre d'avoir une vue d'ensemble.

b) Le nouvel *article 154a* constitue le noyau de cette révision et reprend la demande au cœur même du postulat Schlegel et cosignataires. Après l'œcuménisme chrétien local et mondial (art. 154), il thématise dans un second temps les relations avec le judaïsme et les autres religions:

A l'al. 1, après l'œcuménisme chrétien s'expriment la solidarité avec les autres religions, le but commun et la volonté de dialogue et de rencontre.

A l'al. 2 sont affirmés les liens historiques et bibliques inaliénables de l'Eglise et du judaïsme et l'opposition résolue de celle-ci aux préjugés antijudaïques au sein de l'Eglise et de la société.

A l'al. 3 est traité le thème du dialogue avec d'autres religions, centré sur la pratique et sur des contenus théologiques. Dans l'esprit du postulat Schlegel, la volonté de rencontre et de dialogue avec l'islam en sa qualité de troisième religion abrahamite est exprimée. Les membres des différentes religions doivent pouvoir vivre et mettre en pratique leurs croyances conformément à l'ordre juridique en vigueur.

## 3. Document de référence

Le document ci-joint «Rencontre et dialogue des religions, état des lieux" rassemble les éléments en toile de fond du débat du Synode autour des articles concernés du Règlement ecclésiastique. Ce texte sera publié en 2010 en tant que document de référence du Conseil synodal comme base du débat théologique et scientifique dans les milieux de l'Eglise et au sein d'un plus large public. Il s'agit du premier état des lieux de grande envergure établie par une Eglise cantonale suisse sur le dialogue et la rencontre des religions.

Ce document a été élaboré au cours d'un processus de deux ans au sein d'un groupe de projet intersectoriel composé de spécialistes. Il a ensuite été discuté par le Conseil synodal qui l'a approuvé. Pour établir ce document, les multiples discussions qui se sont déroulées aux différents niveaux de l'Eglise (Dimanche de l'Eglise, Conférences pastorales, Synode de réflexion) ont été évaluées.

Ce document a notamment pour but d'encourager les membres de notre Eglise à se pencher activement sur la réalité d'une cohabitation multireligieuse mais aussi à devenir des partenaires capables de se positionner dans le cadre du dialogue interreligieux. Sur ces questions, le document contient, outre les textes de base, des exemples concrets d'opinions, des indications, conseils et suggestions facilitant la poursuite de l'action paroissiale dans ce domaine.

Le Conseil synodal

### Annexes

- Tableau synoptique Révision partielle du Règlement ecclésiastique
- Rencontre et dialogue des religions – état de lieux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure